80e ANNEE. — N° 75. VENDREDI 28 JUIN 1940.

25 c. **Journal du Lot** 25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RECLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Vers l'Avenir

Trouve-t-on que le triomphe de nos ennemis n'est pas suffisant ? Veut-on ajouter à notre défaite militaire cette défaite morale d'une brouille entre les alliés ? Comme ils doivent ricaner, les Allemands, au spectacle de ce déchirement par lequel nous achevons de nos mains son œuvre de destruction. En ce moment, nous avons besoin de bien des choses excepté d'une dispute avec l'Angleterre et c'est dans un désespoir de stupéfaction que nous avons suivi la polémique radiophonique entre les chefs des deux gouvernements...

⁂

On en est venu là presque soudainement ! Il n'y a pas plus de dix jours, alors que la demande d'armistice était ou allait être faite par Pétain, M. Winston Churchill déclarait devant la Chambre des Communes que rien ne changerait les sentiments de l'Angleterre pour la France. En ces paroles solennelles il n'y avait pas seulement un hommage de reconnaissance à l'héroïsme de nos armées et aux sacrifices faits par notre pays pour la cause commune. Cela signifiait aussi que le gouvernement britannique considérait l'armistice non pas comme un abandon et un lâchage, mais comme une épreuve aussi terrible qu'inévitable. Les deux pays restaient donc en pleine communion d'idées et de sentiments.

⁂

Comment M. Winston Churchill est-il passé en quelques jours de cette position à sa déclaration du 22 juin où il exprime sa douleur *et sa* stupéfaction *d'un acte qu'il avait connu et qu'il n'avait pas pu désapprouver ? Nous comprenons sa douleur et ce n'est pas assez de dire que nous la partageons, mais sa « stupéfaction » nous reste inexplicable.*

Au moment où nous écrivons ces lignes on ne sait pas encore avec précision le détail des conditions de l'armistice. Elles sont certainement très dures. Cela ne peut être une surprise pour personne, encore moins un sujet de stupéfaction. Que M. Winston Churchill en ait éprouvé de la colère et de l'indignation, rien de plus légitime. Oui, mais pas à notre égard.

Sa stupéfaction n'est pas plus explicable si elle vient de ce que la France a accepté ces conditions. Aussi bien que personne il sait que loin d'avoir mollement et faiblement combattu, la France s'est engagée à fond dans une lutte inégale où la grandeur de son héroïsme n'a pas pu compenser l'énorme disproportion des forces. C'est un malheur qu'il aurait fallu éviter et dans lequel les responsabilités de l'Angleterre sont aussi grandes que les nôtres, ce n'est pas et ce ne peut pas être un motif de désapprobation et de reproches. Nous étions seuls, à 40 millions de Français contre 80 millions d'Allemands et 40 millions d'Italiens. Comment soixante divisions françaises auraient-elles pu contenir les cent cinquante divisions allemandes appuyées de onze divisions cuirassées ?

⁂

Le maréchal Pétain l'a rappelé avec autant de force et de fierté que de raison : « La France a conscience d'avoir mérité le respect du monde et « de n'avoir ménagé ni son sang, ni ses efforts ! »

Tous les Français qui auraient tant voulu, comme M. Winston Churchill, continuer la lutte à outrance, la résistance à travers tout, sont sûrs que le maréchal Pétain, en qui ils saluent un Héros et un Sage, a décidé pour la France ce qu'il y avait de mieux.

Unis autour de ce grand chef auquel il a fallu pour se résoudre à la défaite plus de courage qu'il ne lui en aurait fallu pour continuer le combat ; rassemblés autour de Pétain avec lequel ils sont sûrs de servir mieux le pays qu'on ne l'a servi sans lui, *ils n'ont plus qu'une volonté, c'est de travailler, le cœur saignant et l'âme forte, refoulant leurs larmes et déployant leurs efforts, à refaire pour l'avenir une France qui ne soit pas indigne de son magnifique passé !*

Emile LAPORTE.

Appel du Préfet aux Populations du Lot

Cette journée de l'armistice a été une journée de deuil et de recueillement — deuil de nos espérances déçues, et peut-être de nos illusions anéanties — recueillement devant le malheur qui accable la France.

Une fois le danger de l'invasion étrangère évité pour notre département, une fois assuré le retour à leur foyer des soldats qui nous sont chers, il nous faut maintenant penser aux régions à reconstruire, aux plaies à fermer, aux misères et aux douleurs à apaiser ; il nous faut penser à la France.

Que nul n'écarte, de ses préoccupations, l'effort qui reste à accomplir pour la sauver, pour nous sauver, indépendamment de l'effort que l'étranger ne manquera pas d'exiger de nous. Nous sommes avertis.

Le sort des armes a fait de nous, vainqueurs d'hier, les vaincus d'aujourd'hui. Nous ne pouvons que nous incliner. Toute récrimination serait bien vaine. Entre la protestation sans effet et l'abattement sans dignité, la seule attitude à prendre pour nous, Lotois, pour nous, Français, réside dans le travail et dans le silence.

Au travail pour que la France reste indépendante et ne tombe pas au rang des nations mineures ! Silence aux discussions stériles, silence aux satisfactions indiscrètes, silence aux compétitions de l'intérêt personnel, silence à toutes les voix qui pourraient troubler la douloureuse convalescence du pays ! Silence ! L'étranger, plus que jamais, nous observe.

Cahors, le 25 juin 1940.

Le Préfet du Lot,
Maurice BEZAGU.

Pourquoi l'Armistice ?

Les journaux publient les déclarations suivantes que les correspondants américains ont recueillies à Bordeaux de M. Jean Prouvost, haut-commissaire à la propagande française :

Nous demandons à nos amis d'Amérique de vouloir bien comprendre l'immense tristesse de la France. Nous ne cherchons ni à nier, ni à cacher les erreurs ou les fautes de notre pays, dans la situation actuelle, chaque citoyen de France a sa part de responsabilité. Chaque citoyen est aussi persuadé que c'est par le recueillement et le travail que la France peut et doit ressusciter. Il n'est pas un Français qui ne souscrive aux déclarations récentes du maréchal Pétain, le glorieux vainqueur de Verdun. C'est pourquoi nous regrettons que certains membres du gouvernement britannique ne se soient pas donné à eux-mêmes les mêmes consignes de recueillement et de silence et nous adressent des critiques qui sont injustes. Nous voudrions que nos amis anglais respectent notre douleur et fassent leur propre examen de conscience.

Mais, pour que les événements de ces derniers jours soient mieux compris, il est nécessaire que nous en fassions un rapide historique. *Et la déclaration retrace les circonstances dans lesquelles se sont déroulés les premiers mois de guerre, les appels faits à l'Angleterre, l'attitude de cette dernière, le concours insuffisant qu'elle nous apportait.*

Vint la bataille de Belgique et de France, l'exposé se poursuit ainsi: Le 12 juin, au Conseil des Ministres, qui se tenait au château de Cange, sous la présidence de M. Albert Lebrun, M. Paul Reynaud introduisit le général Weygand. Dans la séance la plus dramatique qu'ait jamais connue le gouvernement de la République française, le généralissime, avec une clarté et une sincérité qui émut jusqu'aux larmes la plupart des Ministres, exposa la situation militaire. Puis, les membres du gouvernement firent connaître en quelques mots brefs leur opinion.

Celle qui prédomina fut que la France avec ou sans armistice n'échapperait pas à l'occupation totale.

Dans cette terrible éventualité, le Conseil décida à l'unanimité de demander au Premier britannique, M. Churchill, de vouloir bien venir en France pour se concerter avec lui. Le lendemain, à 3 heures, le Conseil des Ministres était convoqué à nouveau pour prendre contact avec le Premier britannique et entendre, de sa bouche, son avis.

Pendant deux heures, les Ministres français attendirent anxieusement le Premier britannique, se promenant tristement par petits groupes dans le jardin. Le Président Reynaud et M. Mandel, Ministre de l'Intérieur, arrivèrent seuls vers 5 heures, en précisant qu'ils avaient l'un et l'autre vu le Premier Ministre britannique, que celui-ci avait dû repartir pour l'Angleterre et était au regret de n'avoir pu voir les Ministres français.

Le Conseil des Ministres demanda alors à M. Paul Reynaud quelle était l'opinion du Premier britannique au cas où la France se verrait obligée de déposer les armes. M. Reynaud fit alors la réponse suivante :

Le Premier Ministre anglais, d'accord avec lord Halifax et lord Beaverbrook, qui l'avaient accompagné en France, m'a déclaré que le gouvernement britannique continuerait comme par le passé à apporter à la France le maximum d'aide militaire, aéronautique et navale en son pouvoir, mais que si les événements contraignaient la France à demander un armistice à l'Allemagne, son avis, celui de lord Halifax et de lord Beaverbrook étaient que l'Angleterre, en aucun cas, n'accablerait un allié en difficulté et comprendrait la situation dans laquelle celui-ci se trouverait, bien contre sa volonté.

Cette déclaration a été faite en présence de M. Paul Baudouin, alors sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et devenu depuis Ministre des Affaires étrangères dans le Cabinet du maréchal Pétain. C'est donc en pleine connaissance des déclarations du Premier britannique que s'engagea la discussion au Conseil des Ministres.

La décision de demander un armistice fut encore différée de vingt-quatre heures. Pour deux raisons : le Cabinet français désirait, avant de prendre une résolution définitive : 1° Attendre la réponse du Président Roosevelt au suprême appel que lui avait adressé la France ; 2° Informer d'une façon plus précise encore le Cabinet de Londres de la situation et des conséquences qu'elle entraînait.

Il faut dire que dans l'intervalle, certains Ministres français, et notamment M. Mandel, qui n'avait reçu aucun mandat du gouvernement, intervinrent auprès du gouvernement britannique pour que les déclarations de MM. Churchill, lord Halifax et lord Beaverbrook ne fussent pas maintenues et que l'Angleterre prît à l'égard de la France une attitude beaucoup plus compréhensive et moins impérative.

Depuis, les événements se sont précipités. L'occupation du territoire français s'est accélérée, la nécessité inéluctable de savoir les conditions du vainqueur s'est faite de plus en plus sentir pour le gouvernement français. Celui-ci a considéré que son devoir lui commandait de demeurer en France, de partager le sort de tous les Français et que la France ne pourrait se relever que dans le recueillement, l'ordre et le travail.

C'est donc en pleine indépendance que le gouvernement prit alors sa décision et qu'il écarta d'une façon définitive tout départ pour l'étranger. Certains parlementaires et anciens Ministres français en ont jugé autrement. L'opinion française n'aura pour eux aucune indulgence. En fuyant les responsabilités qu'ils ont assumées vis-à-vis de la nation, ils se sont retranchés de la communauté française.

Ce ne sont ni les reproches ni les menaces de quiconque qui pourraient changer la détermination des Français. Nous avons vécu avec l'Angleterre des heures glorieuses, nous lui demandons aujourd'hui de n'accueillir qu'avec la plus extrême réserve les Français que notre pays désavoue et veut à tout prix oublier et de ne pas faire de Londres un foyer d'intrigues pour les factieux et les politiciens.

La politique extérieure de notre pays ne sera dictée ni par l'Angleterre, ni par l'Allemagne, ni par l'Italie. Elle sera uniquement française.

Le Maréchal Pétain vous parle...

Le maréchal Pétain, président du Conseil, a pris la parole à la radio, le 25 juin, à 21 h. 30, et s'est exprimé en ces termes :

Je m'adresse aujourd'hui à vous, Français de la métropole et Français d'outre-mer, pour vous exprimer les motifs des deux armistices conclus, le premier avec l'Allemagne il y a trois jours, le second avec l'Italie. Ce qu'il faut d'abord souligner c'est l'illusion profonde que la France et ses alliés se sont faite sur leur véritable force militaire et sur l'efficacité de l'arme économique, liberté des mers, blocus, ressources dont ils pouvaient disposer.

Pas plus aujourd'hui qu'hier, on ne gagne une guerre uniquement avec de l'or et des matières premières. La victoire dépend des effectifs, du matériel et des conditions de leur emploi. *Les événements ont prouvé que l'Allemagne possédait, dans ce domaine, en mai 1940, une écrasante supériorité à laquelle nous ne pouvions plus opposer quand la bataille s'est engagée que des mots d'encouragement et d'espoir.*

La bataille des Flandres s'est terminée par la capitulation de l'armée belge en rase campagne et l'encerclement des divisions anglaises et françaises. Ces dernières se sont battues bravement ; elles formaient l'élite de notre armée. Malgré leur valeur elles n'ont pu sauver une partie de leurs effectifs qu'en abandonnant leur matériel.

Une deuxième bataille s'est livrée sur l'Aisne et sur la Somme. Pour tenir cette ligne, soixante divisions françaises, sans fortifications, presque sans chars, ont lutté contre cent cinquante divisions d'infanterie et onze divisions cuirassées allemandes. L'ennemi, en quelques jours, a rompu notre dispositif, divisé nos troupes en quatre tronçons et envahi la majeure partie du sol français. *La guerre était déjà gagnée virtuellement par l'Allemagne lorsque l'Italie est entrée en campagne, créant contre la France un nouveau front, en face duquel notre armée des Alpes a résisté.*

L'exode des réfugiés a pris dès lors des proportions inouïes. Des millions de Français rejoignant un million et demi de Belges se sont précipités vers l'arrière de notre front, dans des conditions de désordre et de misère indescriptibles.

A partir du 15 juin, l'ennemi, franchissant la Loire, se répandait à son tour sur le reste de la France.

Devant une telle épreuve, la résistance devait cesser. Le gouvernement était acculé à l'une de ces deux décisions : celle de demeurer sur place, celle de prendre la mer. Il en a délibéré et s'est résolu à rester en France pour maintenir l'unité de notre peuple et le représenter en face de l'adversaire. Il a estimé que, dans de telles circonstances, son devoir était d'obtenir un armistice acceptable en faisant appel, chez l'adversaire, au sens de l'honneur et de la raison.

L'armistice est conclu. Le combat a pris fin. En ce jour de deuil national, ma pensée va à tous les morts, à tous ceux que la guerre a meurtris dans leur chair et dans leur affection. Leur sacrifice a maintenu haut et pur le drapeau de la France. Ils demeurent dans nos mémoires et dans nos cœurs.

Les conditions auxquelles nous avons dû souscrire sont sévères. Une grande partie de notre territoire va être temporairement occupée. Dans tout le Nord et dans l'Ouest de notre pays, depuis le lac de Genève jusqu'à Tours, puis le long de la côte, de Tours aux Pyrénées, l'Allemagne tiendra garnison.

Nos armées devront être démobilisées ; notre matériel remis à l'adversaire, nos fortifications rasées, notre flotte désarmée dans nos ports. En Méditerranée, des bases navales seront démilitarisées.

Du moins l'honneur était sauf. Nul ne fera usage de nos avions et de notre flotte. Nous gardons les unités terrestres et navales nécessaires au maintien de l'ordre dans la métropole et dans nos colonies.

Le gouvernement reste libre. La France ne sera administrée que par des Français.

Vous étiez prêts à continuer la lutte. Je le savais. La guerre était perdue dans la Métropole. Fallait-il la prolonger dans les colonies ?

Je ne serais pas digne de rester à votre tête si j'avais accepté de répandre le sang des Français pour prolonger le rêve de quelques Français mal instruits des conditions de la lutte. Je n'ai placé hors du sol de France ni ma personne ni mon espoir.

Je n'ai pas été moins soucieux de nos colonies que de la métropole. L'armistice sauvegarde le lien qui l'unit à elles. La France a le droit de compter sur leur loyauté.

C'est vers l'avenir que désormais nous devons tourner nos efforts. Un ordre nouveau commence. Vous serez bientôt rendus à vos foyers. Certains auront à le reconstruire. Vous avez souffert, vous souffrirez encore. Beaucoup d'entre vous ne retrouveront pas leur métier ou leur maison. Votre vie sera dure. Ce n'est pas moi qui vous bernerai par des paroles trompeuses. Je hais les mensonges qui vous ont fait tant de mal.

La terre, elle, ne ment pas. Elle demeure votre recours. Elle est la patrie elle-même. Un champ qui tombe en friche, c'est une portion de France qui meurt. Une jachère de nouveau emblavée c'est une portion de France qui renaît.

N'espérez pas trop de l'Etat. Il ne peut donner que ce qu'il reçoit. Comptez pour le présent sur vous-mêmes et, pour l'avenir, sur les enfants que vous aurez élevés dans le sentiment du devoir.

Nous avons à restaurer la France. Montrez-là au monde qui l'observe, à l'adversaire qui l'occupe, dans tout son calme, tout son labeur et toute sa dignité.

Notre défaite est venue de nos relâchements. *L'esprit de jouissance détruit ce que l'esprit de sacrifice a édifié. C'est à un redressement intellectuel et moral que, d'abord, je vous convie. Français, vous l'accomplirez et vous verrez, je vous le jure, une France neuve surgir de votre ferveur.*

RESUMÉ DES CLAUSES DE L'ARMISTICE

Voici un résumé autorisé des clauses de l'armistice communiqué par l'Agence Havas :

Au nord et à l'ouest de la ligne partant de Genève, Beaune, Moulins, Bourges, Vierzon, puis en direction de Tours, jusqu'à 20 kilomètres à l'est de Tours, cette limite allant jusqu'à Mont-de-Marsan et St-Jean-Pied-de-Port, le territoire français sera occupé par les troupes allemandes.

Le Reich aura, dans les régions occupées, les droits d'une puissance occupante. Il ne s'immiscera ni dans le régime, ni dans l'administration du pays.

Le gouvernement français est libre de choisir son siège dans le territoire non occupé, et, s'il le désire, de le transférer à Paris.

L'Allemagne, dans ce cas, s'engage à lui accorder toutes les facilités et toutes les garanties nécessaires. Elle reviserait, si besoin, les clauses concernant l'occupation, tant pour permettre à l'administration de bien fonctionner que pour permettre la libre communication du gouvernement avec les territoires non occupés.

Les forces françaises, sur terre, sur mer et dans les airs, seront démobilisées et désarmées, sauf les troupes nécessaires au maintien de l'ordre dans la métropole et dans l'empire.

Les fortifications terrestres et côtières devront être livrées. La flotte de guerre française, A L'EXCEPTION DES UNITES LAISSEES A LA DISPOSITION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS POUR LA SAUVEGARDE DE SON EMPIRE, sera démobilisée et rassemblée dans ses ports d'attache du temps de paix.

Les navires de commerce français seront rappelés en France et, si cela n'est pas possible, dirigés sur des ports neutres.

Les postes émetteurs de T.S.F. se trouvant en territoire français devront cesser leurs émissions. Leur reprise, dans la partie du territoire occupé, sera réglementée et nous avons bon espoir que ce règlement sera libéral.

L'état-major du Reich a posé cette clause pour éviter que des signaux ne puissent être donnés par le moyen des ondes aux adversaires de l'Italie et de l'Allemagne.

Les frais d'entretien des troupes allemandes sur le territoire français seront à la charge de la France.

Une commission d'armistice, agissant sous les ordres et le contrôle du commandement allemand, contrôlera l'exécution de la convention.

Les autres clauses de l'armistice ont pour but de rendre plus faciles à la fois l'occupation du territoire par les troupes allemandes et la vie des populations françaises.

L'ALLEMAGNE, COMME LA FRANCE, DESIRE QUE LES CITOYENS FRANÇAIS RENTRENT DANS LEURS FOYERS ET REPRENNENT LEUR TRAVAIL HABITUEL. LE GOUVERNEMENT ET L'ADMINISTRATION FRANÇAIS DOIVENT, COMME IL EST NATUREL, EVITER PAR TOUS LES MOYENS LES DESTRUCTIONS DE RICHESSES.

Avec l'Italie

Les clauses d'armistice stipulées par le gouvernement italien concordent pour la plupart avec les clauses stipulées par le gouvernement du Reich.

L'Italie n'occupe que les portions de notre territoire qu'elle occupe à la conclusion de l'accord.

La France démilitarise une large zone aux frontières franco-italiennes. Elle donne à l'Italie, pendant la durée de l'armistice, le droit d'utiliser le port de Djibouti et le chemin de fer d'Addis-Abeba.

Elle démilitarise jusqu'à la fin des hostilités, entre l'Italie et la Grande-Bretagne : Toulon, Bizerte, Ajaccio et Oran (Mers-El-Kébir).

Dernier communiqué Français

25 juin (matin). — Dans la soirée d'hier, les attaques italiennes ont continué. Elles ont toutes été repoussées. Nos avant-postes, dans les régions du col de la Seigne, du Petit Saint-Bernard, du Mont-Cenis, d'Abriés, du Pilon, de Pierre-Pointue et de Coletta ont résisté à tous les assauts.

Nulle part, notre position de résistance n'a été entamée.

En avant de cette position, une contre-attaque nous a permis de reprendre la moitié ouest de Menton.

Les hostilités ont cessé sur tous les fronts à minuit trente-cinq.

UN APPEL DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Le ministre de l'Education nationale adresse l'appel suivant aux éducateurs :

« Nous avons une tâche commune : rétablir l'enseignement et l'adapter à nos besoins normaux, et surtout maintenir à tout prix notre âme nationale.

« La vigueur civique, le caractère, le bon sens, la discipline ont plus d'importance à l'heure présente que les qualités purement intellectuelles. Galvaniser l'amour de la France, le maintenir et le renforcer, à l'instant du plus grand malheur de notre histoire ; exclure le découragement, la faiblesse, lutter ou rester nous-mêmes, tel est le devoir de tous les Français.

« Il s'imposera spécialement dans les régions occupées par l'Allemagne, et tous ceux qui restent sur place ont le devoir de s'y préparer. »

La fin des hostilités

C'est à 19 h. 15, lundi, près de Rome, que les plénipotentiaires français ont signé la convention d'armistice.

A 19 h. 30, le comte Ciano, Ministre des Affaires étrangères, a informé le chancelier du Reich que l'accord était intervenu. C'est donc à 1 h. 30 qu'ont pris fin les hostilités.

Des nouvelles de Paris et Reims

Les informations de Berlin représentent Paris courageux, digne, discipliné, regardant en face la dure réalité. Aucun incident n'est signalé dans la capitale, qui est intacte. La ville de Reims serait également intacte.

INFORMATIONS

UN ORDRE DU JOUR DU GENERAL WEYGAND

Bordeaux, 25 juin. — Le général Weygand, ministre de la Défense Nationale, a adressé aux armées françaises l'ordre du jour suivant :

« Officiers, sous-officiers et soldats des armées françaises,

« Après une suite ininterrompue de batailles acharnées, l'ordre vous est donné de cesser la lutte. Si le sort des armes nous a été contraire, du moins avez-vous tous répondu magnifiquement aux appels que j'ai adressés à votre patriotisme, à votre bravoure et à votre ténacité.

« Nos adversaires ont tenu à rendre hommage à vos vertus guerrières, dignes de nos gloires et de nos traditions.

« L'honneur est sauf.

« Soyez fiers de vous. Puisez dans la satisfaction du devoir accompli une confiance indéfectible dans les destinées de la France, qui, au cours des siècles passés, a surmonté d'autres revers.

« Demeurez unis et confiants en vos chefs. Continuez de vous soumettre à une stricte discipline. A ces conditions, ni vos souffrances, ni le sacrifice de nos camarades tombés au champ d'honneur n'auront été vains.

« Où que vous soyez, votre mission n'est pas terminée. Emanation la plus pure de la patrie, vous demeurerez son armature. Son relèvement, moral et matériel, sera votre œuvre de demain. Haut les cœurs, mes amis ! Vive la France ! »

Les modalités de l'occupation changeront à la fin des hostilités

Au cours de la rencontre de la forêt de Compiègne, le général Keitel a exposé que les rigueurs imposées par l'Allemagne à la France sont rendues nécessaires par la continuation de la guerre par la Grande-Bretagne. Lorsque ces hostilités cesseront, les modalités de l'occupation seront vraisemblablement révisées.

Un des points fondamentaux de la négociation a été de livrer à l'Allemagne aucune arme qui puisse se retourner contre l'Angleterre.

Le Gouvernement français n'a jamais envisagé de céder sa flotte

A aucun moment, le gouvernement français n'a envisagé de livrer sa flotte. On en est arrivé à un système de garde contrôlée qui maintient en activité une flotte réduite pour la sauvegarde de notre empire colonial. Ni l'Allemagne, ni l'Italie n'ont envisagé la destruction de notre flotte.

L'obstacle fondamental qui aurait pu faire tout échouer a donc été franchi.

En ce qui concerne l'aviation française, très réduite, après les rudes combats de ces derniers mois, elle a été de même, mise dans l'impossibilité de servir contre l'Angleterre. Les avions ne sont point remis, ils sont désarmés, les moteurs démontés, et placés dans des stations de contrôle. La commission d'armistice va être la zone de contact avec l'Allemagne et l'Italie pour régler les conditions d'occupation et les problèmes fondamentaux pour la vente des marchandises, les stocks et le passage éventuel de la zone occupée à la zone non occupée, les émissions de T.S.F., etc.

Le sol de notre Afrique du Nord ne sera pas violé

Le général commandant en chef en Afrique du Nord communique :

« Certaines agences radiophoniques étrangères ont annoncé, à l'occasion de la signature de l'armistice, que l'Italie aurait réclamé et obtenu de fortes positions et, en particulier, des ports en Tunisie, Algérie et Maroc.

« Le général commandant en chef dénonce énergiquement ces fausses nouvelles, qui ont pour but de semer le trouble dans les esprits à un moment où le calme et le sang-froid sont indispensables. Dans la totalité de l'Afrique du Nord, aucune occupation étrangère.

« *Le général commandant en chef tient à déclarer, une fois encore et de la façon la plus formelle, que l'Afrique du Nord, dont le sol n'a pas été violé par l'ennemi durant les hostilités, ne le sera pas davantage par la suite.* »

Le problème de la circulation sur les routes va être réglé

Le problème de la circulation va être examiné et réglé par une commission spéciale, dont les travaux dureront deux ou trois jours au plus.

Les décisions prises, la circulation sur les routes sera rétablie, mais étant données les circonstances actuelles, on comprendra que les services publics et les organisations d'intérêt national collectif aient la priorité sur les particuliers.

Ceux-ci, d'ailleurs, pourront obtenir satisfaction dans le plus bref délai possible.

Le peuple de France se soumettra de bonne grâce à cette décision d'intérêt public.

AU CONSEIL DES MINISTRES

DÉSIGNATION DES MEMBRES DES DEUX COMMISSIONS D'ARMISTICE

Bordeaux, 25 juin. — A 16 h. 45, M. Charles Pomaret, ministre de l'intérieur, a lu aux membres de la presse le communiqué suivant :

« Le Conseil des ministres s'est réuni à 15 h. 30 sous la présidence de M. Albert Lebrun, président de la République. La délibération a pris fin à 16 heures 30. »

Le gouvernement a procédé à la désignation des membres des deux commissiins de l'armistice : la commission franco-allemande et la commission franco-italienne.

1° *Commission d'armistice franco-allemande*

Président : Général *Huntziger*, général d'armée ; membres : Amiral *Michelier*, pour la marine militaire ; général *Mouchard*, pour l'aviation ; MM. *Carles*, préfet du Nord ; *Aris*, inspecteur des finances ; *Parodi*, directeur général du travail et de la main-d'œuvre ; *Berthelot*, directeur général adjoint de la Société nationale des chemins de fer français ; *de Peyrecave*, industriel ; professeur *Portmann*.

2° *Commission d'armistice franco-italienne*

Président : Amiral *Duplat*, amiral d'escadre ; membres : général *Parisot*, pour l'armée de terre ; général *Odet*, pour l'armée de l'air ; MM. *Mouchet*, préfet des Alpes-Maritimes ; *Montarnal*, inspecteur des finances ; *Geten*, maître des requêtes honoraire au Conseil d'Etat ; *Gourret*, directeur du port de Marseille ; *Garnier*, conseiller d'ambassade.

Nominations et mutations dans le haut personnel colonial

Le président de la République a signé un certain nombre de décrets aux termes desquels :

1° Le vice-amiral Decoux est chargé des fonctions de gouverneur général de l'Indochine, en remplacement du général Catroux rappelé en France ;

2° M. Gaston Joseph, directeur des affaires politiques au ministère des colonies, est chargé de mission extraordinaire en Indochine, pour la coordination et la défense des intérêts français en Indochine, Nouvelle-Calédonie et des établissements français de l'Océanie ;

3° M. Cayla est nommé gouverneur général de Madagascar ;

4° M. de Boisson, gouverneur général des colonies, est nommé haut-commissaire de l'Afrique française, ayant autorité sur l'Afrique équatoriale française, sur l'Afrique occidentale française et sur les territoires sous mandat du Cameroun et du Togo.

Cinquante-cinq divisions françaises contre cent quarante divisions allemandes

Le 5 juin, quand a commencé la bataille de France, cinquante-cinq divisions françaises avaient en face d'elles cent quarante divisions allemandes, plus onze divisions blindées. A la fin de la campagne, l'Allemagne disposait de quatre-vingts divisions de réserve.

La destitution du général de Gaulle

Le *Journal officiel* des 23 et 24 juin publie une décision ministérielle en date du 22 juin 1940, annulant la promotion au grade de général de brigade, à titre temporaire du colonel d'infanterie breveté de Gaulle.

Par ailleurs, par un décret en date du 23 juin, le colonel d'infanterie de Gaulle est admis d'office à la retraite par mesure de discipline.

On construit à Londres un abri pour onze mille personnes

Un abri perfectionné pouvant contenir onze mille personnes est sur le point d'être ouvert à Londres.

Des mesures en vue du ravitaillement sont à l'étude

Le gouvernement s'est déjà préoccupé des problèmes urgents posés par la cessation des hostilités et notamment du ravitaillement du pays, et des restrictions à apporter à la consommation, afin de faciliter une équitable répartition des produits et d'éviter tout gaspillage. Des solutions seront prochainement adoptées à ce sujet.

Les plénipotentiaires français ont quitté Rome

La radio allemande annonce que les plénipotentiaires français ont quitté Rome mercredi à bord d'un avion français.

CAHORS

DEUIL NATIONAL

Mardi, la Journée de Deuil national a été célébrée à Cahors de manière brève et poignante.

En présence d'une grande foule recueillie, où chacun venait mettre en commun ses tristes pensées, il y eut au Monument aux Morts un hommage à ces victorieux de 1918 qui fit couler bien des larmes sur le visage des vaincus de 1940.

Un détachement de tirailleurs, sous le commandement du colonel Audeguis, rendait les honneurs. Présidant la cérémonie, il y avait les autorités civiles, religieuses et militaires : M. Bézagu, préfet du Lot ; M. de Monzie, maire de Cahors ; M. René Besse, député ; Mgr Moussaron, évêque de Cahors ; les ministres du culte protestant, M. Fabry, pasteur, et M. Evrard, aumônier militaire, etc.

On vit alors une délégation des Anciens Combattants s'approcher lentement et déposer aux pieds du Monument une grande gerbe de fleurs. Durant quelques instants, tout le monde s'immobilisa dans la même pensée poignante d'amertume et de regrets.

La foule s'écoula silencieusement et se rendit à la cathédrale où se déroula une cérémonie en mémoire des Morts pour la France à laquelle assistaient les mêmes autorités. Au cours de celle-ci, Mgr Moussaron, évêque de Cahors, s'adressant à la très nombreuse assistance, fit appel à la grande fraternité française dans laquelle doivent se fondre tous les habitants de notre pays pour travailler à sa renaissance sans préoccupation d'opinions ou de croyances. Tant de choses profondes nous unissent dans un malheur commun qu'il doit être facile de leur sacrifier tout ce qui pourrait nous diviser.

Ce noble langage, qui répondait si bien aux sentiments de tous, rendit sensible à chacun la douloureuse communion des Français partageant la même infortune.

Et c'est tout de même sur un rayon d'espoir que s'acheva cette triste commémoration.

ŒUVRE DE SOLIDARITÉ

Les douloureuses conséquences des tragiques événements que la France subit sont supportées, malgré tout, par l'ensemble des populations, avec courage et résignation.

Dans nos régions, l'afflux des réfugiés n'a permis à personne de rester indifférent.

Pauvres gens ! Chassés de chez eux, ils sont venus chez nous, espérant trouver abri et gîte.

Certes, les premiers arrivés ont trouvé, aussitôt, l'accueil désiré, et l'afflux continuant, eh bien ! on peut dire que les mêmes avantages sont assurés aux derniers arrivants.

Non ! nul ne le contestera. Cahors s'est montré digne de sa vieille réputation de « ville accueillante ».

Un « Centre d'accueil », aussitôt constitué, organisé à l'Hôtel de ville, par des personnalités dont le dévouement a été vite apprécié, assure aux réfugiés nourriture et logis.

Il suffit de passer, chaque jour, à midi et à 18 heures, rue Frédéric-Suisse, pour se rendre compte de la foule de braves gens qui se pressent devant le couvent des Dames-Noires, attendant leur tour pour pénétrer dans le réfectoire où le repas leur est servi.

Et nous pouvons même affirmer que tous, femmes, hommes et enfants, déclarent, hautement, leur satisfaction.

C'est un hommage bien mérité qui est rendu à l'œuvre du « Centre d'accueil », au dévouement des Dames du couvent des Dames-Noires, à la municipalité.

Hélas ! en raison des tristes événements, les heures vont être plus rudes, mais, malgré tout, la solidarité, dans nos régions, ne sera jamais un vain mot !

L. B.

LE DEUIL NATIONAL CHEZ LES PROTESTANTS

Un service religieux public sera célébré à l'occasion de l'armistice et de notre deuil national par la Communauté protestante de Cahors et du Département du Lot. Il aura lieu dimanche prochain 30 juin à 10 heures 15 au Palais de Justice, salle de la Justice de Paix. M. le Pasteur Fabry s'excuse de ne pouvoir donner toute l'ampleur qu'il aurait désirée à cette cérémonie, étant donné l'exiguïté du local dont il dispose.

Une auto... disparaît

Mercredi matin, un automobiliste avait laissé sa voiture en stationnement, place des Acacias.

Quand il revint pour la prendre, elle avait... disparu.

Plainte a été portée à la police...

ON TRAVAILLE A REORGANISER

Réévacuations

Les réfugiés venus des quatre points de la *zone non occupée* pourront se renseigner dans les gendarmeries et rentrer assez vite chez eux.

Pour les réfugiés domiciliés dans les *zones actuellement occupées*, leur réévacuation ne pourra s'effectuer que progressivement, car elle est conditionnée par les possibilités de reconstitution des centres d'accueil et les possibilités de transport.

Les commissions d'armistice y travaillent.

Transports

On travaille à réparer le matériel, les voies ferrées et les ouvrages d'art. La tâche est immense.

En attendant que ces réparations soient effectuées, les commissions d'armistice se préoccupent d'organiser des convois d'automobiles qui pourraient commencer à procéder au rapatriement des évacués, dans la mesure où l'on aura de l'essence... qu'il faudrait bien ménager d'autre part.

Correspondances

Autre problème : celui des correspondances postales que gênent énormément les destructions de voies ferrées et la dispersion du personnel. L'administration des P.T.T. travaille à reconstituer ses services en utilisant dès à présent tous les moyens dont elle peut disposer. Il va de soi que cet énorme travail exigera quelque temps. Mais tous les efforts seront faits pour arriver aussi tôt que possible à un meilleur état des choses.

Démobilisation

Là aussi, les mêmes obstacles se présentent. Il faut pouvoir transporter les démobilisés. Les efforts que l'on fait pour réorganiser tout notre système si gravement détérioré permettront de commencer bientôt cette vaste opération qui doit s'accomplir dans l'ordre.

CE QU'ON PEUT MANGER

Le Préfet du Lot porte à la connaissance des intéressés que par décret du 19 juin 1940 :

1° La réglementation des restaurants devient la suivante :

Il ne peut être servi au même repas et à la même personne que : un hors-d'œuvre cru ; un plat d'œufs ou de poisson et un plat de légumes ou pâtes ; ou un plat de viande garnie ; ou deux plats de légumes ou pâtes ; un fromage ; un fruit cru ou cuit.

La portion de viande susceptible d'être servie à chaque consommateur ne devra pas comporter plus de 150 grammes de viande avec os ou 100 grammes de viande sans os, ces poids s'entendant de la viande cuite.

2° La consommation du sucre dans les établissements ouverts au public est réglementée ainsi qu'il suit :

Il est interdit dans les établissements ouverts au public de mettre du sucre à la disposition des consommateurs.

Les aliments et les boissons qui ne peuvent être consommés que sucrés doivent l'avoir été avant d'être servis.

COMITE DE VIGILANCE ET D'ENTR'AIDE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Le Comité de Vigilance des A.C. et victimes de la guerre avise tous ses membres que la prochaine réunion aura lieu dimanche 30 juin, à 10 heures du matin, au siège habituel (rue Clémenceau). Présence indispensable.

AVIS DE REPLIEMENT

La Chambre de Commerce nous prie d'insérer :

La Chambre de Commerce du Lot est priée de faire savoir que les Etablissements J. Thiriez, Père et Fils (Lille, Doullens, Vosges), et Cartier Bresson ont replié leurs bureaux à Toulouse, 57 *bis*, boulevard Lascrosse, et que les membres de leur personnel sont invités à donner leur adresse à ces bureaux.

Allocations militaires

Les bénéficiaires de l'allocation militaire seront payés dans l'ordre suivant:

Mardi 25 juin, 1 à 200 ; mercredi 26 juin, 201 à 400 ; jeudi 27 juin, 401 à 600; vendredi 28 juin, 601 à 800 ; samedi 29 juin, 801 à 1.000 ; mardi 2 juillet, 1.001 à 1.200 ; mercredi 3 juillet, 1.201 à 1.400 ; jeudi 4 juillet, 1.401 à 1.600 ; vendredi 5 juillet, 1.601 à 1.800.

LEGUMES ET PRIMEURS
ALAYRAC
rue Mar'-Foch
CAHORS

RAVITAILLEMENT GÉNÉRAL
Service de la Carte d'alimentation

Tous les évacués ou réfugiés de nationalité française ayant une résidence fixe à Cahors, et qui pour une raison quelconque ne sont pas en possession de leur carte d'alimentation, pourront se présenter à la mairie de Cahors (2e étage) tous les jours ouvrables à partir du *vendredi 28 juin courant* pour retirer un duplicata de leur carte. Ils sont priés de se munir de pièces d'identité.

Pour les évacués et réfugiés de nationalité belge, domiciliés à Cahors, la distribution des cartes commencera à partir du 3 juillet.

AVIS AUX INDUSTRIELS

Les industriels du département du Lot dont les usines se trouvent avoir, en raison des circonstances, une activité momentanément réduite, sont invités, avant de prendre des mesures définitives, à se mettre en rapport avec la Chambre de Commerce du Lot, à Cahors, qui leur donnera toutes indications utiles pour leur permettre de conserver leurs établissements ouverts.

RAVITAILLEMENT GÉNÉRAL

La Mairie de Cahors communique :

Les épiciers et détaillants en sucre sont informés qu'à partir du 1er juillet prochain, ils devront couper le coupon N° 2 de la feuille couleur saumon collée à l'intérieur de la carte individuelle. Les coupons N° 2 (couleur jaune) ne doivent donc plus être acceptés à partir du 1er juillet.

Il en est de même pour les tickets spéciaux rouges de juin qui seront périmés et remplacés par des tickets rouges de juillet.

Les nouveaux coupons de juillet seront collés par les épiciers et détaillants comme par le passé sur des états, modèle II, qui leur seront fournis par le service de la carte d'alimentation.

Ne pas coller sur une même feuille les coupons de juin et ceux de juillet.

Moto volée et... retrouvée !

Un motocycliste avait laissé sa moto en stationnement devant la porte d'un magasin. Quand il revint, il constata sa disparition.

Des témoins déclarèrent avoir vu deux soldats prendre place sur la moto et démarrer dans la direction de la route de Toulouse.

Plainte fut portée à la justice et deux agents motocyclistes belges se mirent à la poursuite des voleurs.

La poursuite fut rapide, et vers Caussade, les agents aperçurent, effectivement, une moto sur laquelle se trouvaient deux soldats.

Mais ceux-ci, également, comprirent qu'ils étaient pourchassés, et, à un tournant de la route, abandonnèrent la moto et s'enfuirent à travers champs.

Ils ne purent être rejoints. Mais la moto fut... ramenée à Cahors.

Les vols de vélos

Depuis quelques jours, le Commissariat de police reçoit des plaintes de vols de motos, et surtout de bicyclettes.

Dans la soirée de mardi, vers 18 heures, deux braves cyclistes qui avaient laissé leur vélo, l'un contre le mur de l'Hôtel de Ville, l'autre contre la devanture d'un magasin des Boulevards, à leur retour, ne les retrouvèrent pas.

Indiquons, notamment, que deux jours auparavant, une bicyclette déposée contre la porte d'entrée du bureau de police, dans la journée, a été volée.

Tout compte fait, le nombre de plaintes portées depuis quelques jours s'élève à 27, et les bicyclettes volées étaient placées, surtout, devant les portes des magasins des Boulevards ou contre le mur de l'Hôtel de Ville.

On conçoit, en effet, qu'en raison de l'affluence considérable qui se presse devant l'Hôtel de Ville ou sur les trottoirs du Boulevard, durant toute la journée et la soirée, toute surveillance est à peu près impossible.

Avis aux assurés sociaux évacués

Les assurés sociaux évacués dans le département du Lot ont le plus grand intérêt à se faire connaître à leur caisse d'affiliation, même s'ils n'ont pas de dossier en cours. S'adresser : Caisse départementale des A.S., rue Frédéric-Suisse, Cahors ; Caisse primaire d'A.S. du Quercy, 9, rue de la Chartreuse, Cahors ; Mutuelle familiale du Quercy (section agricole), 9, cours de la Chartreuse, Cahors ; Caisse mutuelle agricole, Maison de l'agriculture, Cahors ; Caisse mutuelle familiale du Lot, 4, avenue Jean-Jaurès, Figeac.

Tribunal correctionnel

Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

Délit de chasse. — Pour délit de chasse, Gabriel Lévy, de Lalbenque, a été condamné à 100 francs d'amende avec sursis, au prix d'un permis général et à la confiscation du fusil.

Propos défaitistes. — Le sieur Jean Curon, cultivateur à Gindou, est poursuivi pour avoir tenu des propos défaitistes. Il est condamné à 100 fr. d'amende avec sursis.

Vagabond. — Le nommé Louis Jardin est condamné pour vagabondage à 8 jours de prison.

Vol. — M. et Mme Souchal, demeurant avenue de l'Abattoir, hébergeaient deux réfugiés belges, les nommés de Nèves, typographe à Bruxelles, et Richard Neirigneff, employé d'usine.

Abusant de l'hospitalité qui leur était donnée, les deux Belges volèrent à M. et Mme Souchal une somme de 1.000 francs et des bijoux.

De Nèves est condamné à 3 ans de prison et son complice à 6 mois.

Blessures involontaires. — Pour blessures involontaires à la suite d'un accident d'auto, Albert Belmont est relaxé.

Pour le même délit, Emile Jardin est condamné à 25 francs d'amende.

Egalement, Maurice M... est condamné à 25 francs d'amende et à 5 francs pour infraction à un arrêté municipal.

LA PHOSPHIODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 15 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente : Pharmacie GARNAL
97, Boulevard Gambetta

Arrondissement de Cahors

Sérignac

Bourses. — Notre jeune compatriote, Raymond Cavagné, élève de notre école publique, a passé avec succès le concours des bourses, première série (enseignement secondaire).

Arrondissement de Figeac

Figeac

Session du certificat d'études. — Le canton Ouest, ville et huit communes rurales, a présenté 84 élèves dont 47 garçons et 37 filles. 47 garçons et 36 filles ont réussi leur examen.

C'est un beau succès. Nous félicitons tous ces jeunes enfants sans oublier leurs maîtres et maîtresses.

Mlle Jeannine Ballereau, élève remarquable, a mérité les félicitations du jury.

Collège de jeunes filles. — Le jeudi 4 juillet, à 8 heures du matin, s'ouvrira, au collège de jeunes filles, la session de juin de l'examen d'entrée en 6e. Mme la Directrice se met à présent à la disposition des familles pour l'inscription des candidats, qui doivent fournir un certificat médical et un relevé de leurs notes scolaires.

Les fillettes reçues à l'examen des bourses première série sont inscrites de plein droit en 6e.

Récupération. — De nombreux commerçants en vins et spiritueux des régions évacuées et non envahies ont été contraints d'abandonner des marchandises dont la récupération présente un intérêt incontestable.

En vue d'assurer cette récupération et conformément au mandat donné par le ravitaillement général, nous prions tous les négociants des régions envisagées de faire connaître à M. Pons, président du syndicat de commerce en gros de vins et spiritueux du Lot à Figeac, tous les renseignements qui sont en leur possession.

St-Céré

Ecole primaire de filles. — Une garderie gratuite est organisée à l'école primaire de filles de St-Céré.

Elle fonctionnera tous les jours, de 9 heures à 11 heures, et de 14 heures à 17 heures, sauf le dimanche.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Garderie. — Le public est informé que des garderies sont organisées dans les écoles publiques de la ville. Elles fonctionneront l'après-midi, sauf le dimanche.

Salviac

Accident d'automobile. — Un accident d'automobile est survenu à quelques kilomètres de Salviac au fond de la côte de Campagnac-les-Quercy (Dordogne). La voiture d'un garagiste de Salviac a été heurtée par une voiture militaire.

Les dégâts matériels sont très importants ; par un hasard providentiel il n'y a pas eu d'accident de personnes.

M. Jean Armand, huissier-greffier à Salviac, a été appelé sur les lieux pour dresser le constat d'usage.

Inhumation. — Jeudi a été inhumé dans le cimetière communal de Salviac le corps de M. Gayet Julien, retraité des P.T.T., 71 ans, demeurant à Cahors, place St-Laurent. Le défunt était un parent de la famille Delpech, de Pont-Carral, à qui nous présentons nos sincères condoléances. — L. C.

CHRONIQUE DES REFUGIES

Mme André ROSE, évacuée d'Alençon, est réfugiée à Pontcirq. Adresse au *Journal du Lot* N° 32.407.

Mme RENAUDOT-PATENOTRE, évacuée de Troyes, recherche M. Renaudot Maurice qui habitait Villa des Gravières à Fouras (Charente-Inférieure). Ecrire *Journal du Lot* N° 32.408.

Pour détruire le
DORYPHORE
utilisez les :
BORTOX
INSECTICIDES ROTENONES
(en poudrage ou pulvérisation)
SANS DANGER
pour l'homme, les animaux domestiques et le gibier.
Cie BORDELAISE
2, Allées Alphonse-Peyrat, Toulouse.

PETITES ANNONCES

SAVONNERIE - HUILERIE recherche représentants à la commission pour vente savon de Marseille et huile comestible dans clientèle bourgeoise. Ecrire : Phocéa Oil Cy, 67, Cours Lieutaud, Marseille. (H. 3.778/2).

AVIS. — **Le Docteur ANDRÉ,** de l'Université de Paris, se tient à la disposition des habitants de Cahors et de ses environs. S'adresser chez Mme Robinet, 8, cours de la Chartreuse, à Cahors. Téléphone 444. (32.405).

Achète occasion grande armoire provençale, sommier ressorts 2 places, Chapais, 6, cours Vaxis, Cahors. (32.411).

ETUDE DE MAITRE JEAN CALMON
notaire à Figeac (Lot)

Suivant acte passé devant Maître Jean CALMON, notaire à Figeac, le 12 juin 1940, enregistré à Figeac, le 19 juin suivant, vol. 58/B, fol. 89/4, par Monsieur le Receveur, qui a perçu les droits, Monsieur Fabien MOULY, négociant, demeurant à Figeac, avenue Gambetta, n° 14, a vendu à Monsieur Emile HELLIAUT, Directeur de la succursale de Bergerac de la Banque nationale pour le Commerce et l'Industrie, demeurant à Bergerac, agissant au nom de le Banque nationale pour le Commerce et l'Industrie, dont le siège social est à Paris, 16, boulevard des Italiens, le droit au bail pour le temps qui reste à courir des locaux où il exploitait un fonds de commerce de tissus, sis à Figeac, 11, place Carnot, et 51, rue Gambetta.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juillet 1940.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours qui suivront la deuxième insertion renouvelant la présente et seront reçues à Figeac, avenue Gambetta, n° 6, en l'étude de Maître Jean CALMON, notaire.

Pour premier avis.

J. CALMON.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilletin du « *Journal du Lot* ». 27

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

— On peut très bien ne pas songer au couvent et ne pas vouloir se marier, s'indigna la jeune femme. Le célibat n'est pas un état que la religion ou nos mœurs réprouvent, il me semble ! Chacun doit avoir le droit, je présume, de décider de sa propre existence. Le temps où l'on imposait le mariage aux jeunes filles est passé, Dieu merci ! Que de mauvais ménages les contraintes absurdes d'autrefois n'ont-elles pas engendrés ! Rien de ce qui est forcé ne peut avoir de bonnes conséquences... Où le cœur n'est pas, le bonheur ne saurait être.

Les parents regardèrent la jeune fille avec un peu d'ahurissement. Jamais ils n'avaient envisagé la possibilité de contraindre leur fille à épouser un homme qu'elle n'aimait pas. Or, Orane, si douce habituellement, acceptait mal leurs conseils au sujet de son avenir. Du premier coup, elle se fâchait de leur intervention, les soupçonnant des pires calculs, alors qu'ils agissaient fort naturellement pour son bien, en essayant de lui faire envisager tous les angles de la question.

— Tu m'effrayes, ma pauvre petite, observa la mère, un peu alarmée de l'agitation de sa fille. Tu t'énerves, en nous supposant capables d'exercer une pression sur ton libre arbitre. Je veux bien admettre que tu es d'une autre génération que nous... seulement, nous t'avons élevée avec amour, avec confiance, et aussi avec le respect des traditions. Tu sembles tout oublier !

— Je n'oublie pas votre tendresse, mes chers parents, et je n'ai pas l'intention de critiquer vos opinions, soyez-en persuadés. Je puis même vous assurer que la vie trop libre menée par beaucoup de jeunes filles modernes ne me plaît pas davantage qu'un mariage de raison. Mais la liberté dans le choix d'un époux est une aspiration bien légitime, et je ne pense pas dépasser les bornes du respect en la revendiquant pour moi.

— Je crois plutôt que si tu n'aimes pas André, c'est que tu en aimes un autre, riposta M. Le Cadreron.

Orane hocha la tête. Une mélancolie l'assombrissait soudain, succédant à son involontaire révolte.

Sur l'instant, aucune réponse ne lui venait aux lèvres ; elles ne sentait qu'une grande lassitude l'envahir, avec le désir d'être seule et de ne pas avoir à expliquer ses gestes ou ses désirs.

Pourquoi donc ses parents la tourmentaient-ils avec leur inquiétante sollicitude ? Pourquoi toujours lui parler de mariage ?

Ils venaient de supposer qu'elle aimait un homme...

— Mariage... avenir... aimer ! Des mots qu'il lui était défendu d'envisager... N'était-elle pas l'épouse d'un homme à qui la destinée l'avait unie de force ? Celle qui ne pouvait envisager l'amour sans commettre une déloyauté vis-à-vis d'un être qui avait risqué sa vie pour sauver la sienne, ne pouvait que se taire et attendre.

Cependant, son père venait lui parler de sentiments, de traditions, de mariage d'amour !

Quelle ironie de lui souhaiter du bonheur !

Tout d'un coup elle aurait voulu pleurer, crier son désespoir, mais elle devait rester là, inerte, murée dans ce mystère qu'elle n'avait pas eu le courage de leur raconter et qui pesait sur son existence.

— Vous vous trompez encore, mon père, reprit-elle après un effort. Je n'aime personne ! Et en dehors des raisons que je viens de vous exprimer et qui me font repousser l'idée de choisir un fiancé, il est inutile de chercher, je vous assure.

— Tes raisons, mon petit, ne sont pas celles que tu nous donnes. Je crois, plutôt, qu'il est un homme que, sans l'aimer peut-être, tu préférerais à d'autres... Ceci est plus vraisemblable, à ton âge.

— Quelle erreur ! Admettez plutôt, si vous y tenez, que j'aie vu tant d'horreur en Espagne que la pensée d'unir ma vie à un homme, quel qu'il soit, me répugne...

— Ce que tu dis est ridicule ! interrompit encore une fois le châtelain. A ton âge, les illusions se renouvellent sans cesse.

— Non, insista doucement Orane. Je suis sûre que toute femme à ma place se trouverait dans le même état d'esprit. Je vous en prie, encore une fois, laissez-moi, tous deux, reprendre pied auprès de vous, dans votre apaisante atmosphère. Je suis si bien ici.

M. Le Cadreron leva les bras au ciel dans un geste de protestation contre ce qui lui paraissait un sot enfantillage.

— Que penses-tu de cela ? demanda-t-il à sa femme, sans dissimuler sa mauvaise humeur.

— Ma foi, répondit-elle, embarrassée, je suis très étonnée des discours que nous tient notre fille.

Un silence tomba.

Le front plissé, le châtelain méditait. Il était mécontent du piètre résultat de ses adjurations. Cette petite fille, autrefois si soumise et si raisonnable, devenait véritablement inquiétante. Que s'était-il donc passé, en dehors de ce qu'elle disait, pendant son séjour en Espagne ? Quel hidalgo, de plus ou moins bonne origine, avait pu monter la tête à la fillette ?

(*A suivre*).